

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention de prestation d'entretien des espaces verts et de déneigement – Résidence HAISSOR à Cormaranche-en-Bugey - Décision modificative n°1/2023 - Budget Général

Séance du 26 avril 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DRHOJIN Jacques pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

VU la convention du projet HAISSOR entre la SEMCODA, la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey, le Département et l'ADAPA, pour la période de 2018 à 2022,

VU la convention de gestion de la résidence HAISSOR entre la SEMCODA et la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey, du 28 août 2018,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement de la résidence HAISSOR à Cormaranche-en-Bugey. Suite à une décision intervenue à l'issue de la réunion du 24 février 2023 en présence du Maire, de la SEMCODA et des résidents, concernant notamment la tonte et le déneigement du quartier de la résidence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- pour l'année 2021 de procéder à l'annulation des charges facturées d'un montant de 4 457,50 €,
- pour l'année 2022 d'appliquer un forfait de 1 800 €,
- à partir de 2023 de signer une nouvelle convention de prestations d'entretien des espaces verts et de déneigement pour un forfait annuel de 1 800 €.

Il convient de réaliser des mouvements de crédits, au budget général, afin de procéder à l'annulation des frais 2021 indiqués ci-dessus :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
673 - 67	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 4 500,00	
022	Dépenses imprévues	- 4 500,00	
Total de la section de FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Avec 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Gaëlle FORAY et le pouvoir de Corinne BOYER,**

- **ANNULE** les charges de 2021 facturées à la SEMCODA d'un montant de 4 457,50 € pour les frais d'entretien des espaces verts et de déneigement,
- **APPLIQUE** pour l'année 2022 un forfait de 1 800 € à la SEMCODA pour les frais d'entretien des espaces verts et de déneigement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestations d'entretien des espaces verts et de déneigement avec la SEMCODA, annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTE** la décision modificative du budget général selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

